

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 27 février 2023

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
22

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

**2023 – 6 (6) : Aide exceptionnelle pour les populations de Turquie et de Syrie
Action de soutien aux populations victimes du séisme du 6 février 2023
Attribution de subvention à FACECO**

Rapport au Conseil municipal :

C'est avec une grande tristesse et une vive émotion que nous avons appris lundi 6 février qu'un tremblement de terre avait frappé le sud-est de la Turquie et de la Syrie. La secousse, d'une magnitude de 7,8 sur l'échelle de Richter, a détruit de nombreuses villes et a été ressenti jusqu'au Liban et à Chypre.

Depuis, de nouvelles secousses ont été enregistrées dans ces territoires déjà meurtris.

Le dernier bilan (au 18 février) est dramatique : plus de 44 000 personnes ont péri dans cette catastrophe.

Les opérations de sauvetage sont d'autant plus ardues que les conditions météorologiques sont particulièrement difficiles. La neige et le froid mettent les secouristes à l'épreuve.

Le froid, qui peut atteindre les – 10 ° C la nuit, et la neige, ralentissent encore un peu plus l'arrivée des secours. Difficulté supplémentaire : en Syrie, certaines zones frappées par le séisme sont des zones de guerre, ce qui complique l'intervention des secouristes et des humanitaires.

L'Association des Maires de France et Régions de France appellent aujourd'hui les collectivités locales françaises à se mobiliser.

Au-delà du terrible bilan humain et des milliers de victimes encore ensevelies sous les décombres, des deux côtés de la frontière, les craintes sur les conséquences de l'après-séisme sont très vives : les réseaux d'eau et d'électricité sont détruits, et, selon l'ONU, 23 millions de personnes seraient exposées à des « risques majeurs » – pour parler clairement, un risque de mourir de faim, de froid ou de maladie, le choléra ayant déjà refait son apparition dans les zones sinistrées.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2023

Application agréée E.legalite.com

99_0E-067-216703436-20230227-2023_02_27_

L'ONU estime que ces dangers risquent de provoquer un bilan humain pire que celui du séisme lui-même.

Face à cette situation, l'aide internationale s'organise. Les grands organismes comme la Banque mondiale ont annoncé des aides (1,78 milliards de dollars pour la Turquie de la part de cette dernière). De nombreux pays, dont la France, ont envoyé des hommes et du matériel pour aider, dans un premier temps, à la course contre la montre consistant à tenter de retrouver des survivants. La France a par ailleurs débloqué une « aide d'urgence » de 12 millions d'euros. Mais au-delà de la recherche de rescapés, la population manque de tout, en particulier dans les zones les plus reculées : nourriture, eau, couvertures, vêtements, médicaments, produits d'hygiène...

Par ailleurs, pour assurer cette mission de solidarité, l'AMF et Régions de France relayent l'ouverture du fonds de concours Faceco « Turquie-Syrie », piloté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le Faceco (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) a été créé en 2013, après le tremblement de terre à Haïti qui avait fait quelque 200 000 victimes. Ce fonds est, rappelle le ministère, « l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées ».

La fiche FACECO est annexée à la présente délibération.

Madame le Maire renouvelle sa solidarité aux populations turques et syriennes et propose que soit attribuée une subvention à hauteur de 1 000 € pour apporter un soutien financier indispensable dans ces circonstances.

En l'absence d'observation complémentaire, Madame le Maire fait procéder au vote.

Vu le présent rapport,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 20 février 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € aux associations au profit de FACECO pour une action de soutien aux populations victimes du séisme du 6 février 2023.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire

Cécile DELATTRE

Le secrétaire de séance

Sofiane AIT IKHLEF

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216703436-20230227-2023_02_27_